



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

n° 138-21 C

Objet : *RD - Approbation de la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, CGLE (Chambéry-Grand Lac Economie) et Grand Chambéry, pour la réalisation d'une étude comparative de sites d'implantation de la future gare routière de Chambéry*

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

| | |
|--------------------------------|--|
| Aillon-le-Jeune | Serge Tichkiewitch |
| Aillon-le-Vieux | |
| Arith | Cécile Trahand |
| Barberaz | Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard |
| Barby | Christophe Pierretton |
| Bassens | Martine Lambert - Alain Thieffenat |
| Bellecombe-en-Bauges | Eric Delhommeau |
| Challes-les-Eaux | Josette Rémy |
| Chambéry | Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar |
| Cognin | Corinne Charles - Franck Morat |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | Marie Perrier |
| Ecole | Hervé Ferroud-Plattet |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton |
| Jarsy | Pierre Duperier |
| La Compôte | Jean-Pierre Fressoz |
| La Motte-en-Bauges | |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux |
| La Ravoire | Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Le Châtelard | |
| Le Noyer | Philippe Gamen |
| Les Déserts | Sandra Ferrari |
| Lescheraines | |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | |
| Saint-Alban-Laysse | |
| Saint-Baldoph | Danielle Romagnoli |
| Saint-Cassin | Jocelyne Gougou |
| Sainte-Reine | Philippe Ferrari |
| Saint-François de Sales | |
| Saint-Jean-d'Arvey | |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Marcel Ferrari |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | |
| Vérel-Pragondran | |
| Vimines | Corine Wolff |

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Daniel Bouchet à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 18

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - James Hallay - Max Joly - Lydie Mateo - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel - Thierry Tournier - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

délibération n° 138-21 C

objet **RD - Approbation de la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, CGLE (Chambéry-Grand Lac Economie) et Grand Chambéry, pour la réalisation d'une étude comparative de sites d'implantation de la future gare routière de Chambéry**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle qu'en 2013, la Ville de Chambéry a accepté d'accueillir au parc du Verney, en lien avec le Département de la Savoie alors autorité organisatrices des transports, la gare routière provisoire dédiée aux liaisons non urbaines et aux services librement organisés (SLO), afin de permettre la réalisation du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry, porté par la Ville de Chambéry, la Communauté d'agglomération, la Région et la SNCF. Par la suite, les cars TER ont rejoint le Verney pour permettre la construction du parking Cassine.

Le pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry comprend :

- côté centre-ville, la gare ferroviaire, l'agence commerciale SNCF – Synchro Bus, la Vélostation, un parvis constitué notamment d'une desserte de bus au plus près de la gare, d'un couloir bus...
- côté Cassine, relié par une passerelle modes doux au-dessus des voies SNCF, un parking multimodal en superstructure qui dispose au rez-de-chaussée de quatre emplacements dédiés aux cars TER.

La Ville de Chambéry souhaite reprendre le tènement de la gare routière temporaire pour rendre au parc du Verney sa vocation d'espace vert. Un nouveau site doit être trouvé afin d'accueillir une gare routière unique rassemblant cars interurbains, SLO et cars TER.

Les cars TER fonctionnant en interaction très forte avec les trains (correspondances), ils ne peuvent pas être accueillis à une distance trop importante de la gare SNCF. En outre, le cheminement piétons entre la gare routière qu'ils desservent et la gare SNCF doit être direct, lisible, sans obstacle et jalonné.

Les sites à ce jour envisageables sont en interface avec la ZAC Cassine qui est sous maîtrise d'ouvrage de Chambéry-Grand Lac Economie :

- le site du lot T1 situé sur l'emprise du rez-de-chaussée du futur bâtiment « Locomotive »,
- le site sous et devant le parking Cassine,
- l'ancien site Sernam.

D'autres sites situés sur le territoire de Chambéry pourraient également être envisagés.

Au vu de ces éléments, il est donc opportun de réaliser une étude comparative placée sous maîtrise d'ouvrage de CGLE afin de définir le site d'implantation de la future gare routière de Chambéry, à laquelle Grand Chambéry participe au titre de l'interconnexion avec les services de mobilité dont il est responsable (bus urbains, voies cyclables, Vélostation...).

Au vu des nombreuses interfaces avec la ZAC Cassine et afin de garder une vision d'ensemble cohérente des aménagements sur ce secteur, CGLE souhaite assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude. Il est précisé qu'elle ne concernera pas le volet études détaillées, réalisation et exploitation de la future gare routière, qui est de la compétence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est donc proposé d'approuver la signature de la convention, annexée à la présente, entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, CGLE et Grand Chambéry, pour la réalisation d'une étude comparative de sites d'implantation de la future gare routière de Chambéry.

Il est également proposé que le montant de cette étude, estimé à 34 125 €HT, soit financé à 50 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à 50 % par Grand Chambéry, avec une participation plafonnée à 18 000 € HT pour chaque partie.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu le code des transports,

Vu la décision n° 040-20 du Bureau du 27 février 2020 définissant les modalités de travail entre Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, Chambéry-Grand Lac Economie et SNCF Immobilier au sein de la ZAC de la Cassine,

Vu l'avis de la commission mobilité du 14 septembre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, CGLE et Grand Chambéry, pour la réalisation d'une étude comparative de sites d'implantation de la future gare routière de Chambéry,

Article 2 : **approuve** la participation financière de Grand Chambéry plafonnée à 18 000 € HT pour la réalisation de cette étude,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les pièces à venir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 138-21 C

Objet de l'acte : RD - Approbation de la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, CGLE (Chambéry-Grand Lac Economie) et Grand Chambéry, pour la réalisation d'une étude comparative de sites d'implantation de la future gare routière de Chambéry

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public 2 - Autres

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) : convention tripartite gare routière

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H25967H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25967H1

Date de transmission en Préfecture : 06 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 06 octobre 2021

Période d'affichage : du au